

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 décembre 2016**

**Rapporteur :  
Madame Valérie LECERF  
LIVET**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/12/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2016 (accusé de réception du 13/12/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement des réseaux aériens quartier de Locmaria**

**La création d'un nouveau parking à Locmaria et le réaménagement de la rue du Stivel entraînent des interventions sur les réseaux basse tension, d'éclairage public et de télécommunications.**

\*\*\*

L'ensemble de ces ouvrages devant être réalisés de manière concomitante, il convient de confier au S.D.E.F. les études et le suivi des travaux, conformément aux principes définis dans la convention pour les travaux de télécommunications. Le câblage du réseau de télécommunication doit être réalisé par Orange.

Le coût à la charge de la ville de Quimper s'élève à 55 593,00 € T.T.C. conformément à l'article 5 de la convention avec le SDEF.

Le coût à la charge de la ville de Quimper s'élève à 652,32 € T.T.C. conformément à la convention avec Orange.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 – à signer avec Orange la convention pour le câblage et les travaux de réseaux de télécommunications;

2 – à signer avec le S.D.E.F. la convention de maîtrise d'ouvrage unique.